



Compte Rendu de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation (CPPNI) de la Branche de l'Action Sanitaire et Social (BASS)

Du jeudi 11 février 2021

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

LES EMPLOYEURS ET LE PARITARISME... LES REVENDICATIONS DE FO AGACENT !

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

AXESS a souhaité, par la présentation d'un document mettant en place le cadre de la négociation relative à la qualité de vie au travail (QVT) partager SA compréhension « du contexte et des enjeux de cette négociation ». Nous soumettre « des objectifs concrets auxquels l'accord pourrait répondre ».

La délégation patronale insiste sur le fait qu'il s'agit d'un document de partage et que la discussion est ouverte sur le sujet.

Pour FO, et nous l'avons clairement dit, il est problématique de travailler sur la compréhension des employeurs et non celle des Organisations Syndicales. Notre délégation reste toutefois ouverte à la discussion sur ce sujet.

AXESS nous répond qu'elle s'est appuyée sur une lecture de la littérature existante sur le sujet, notamment les travaux de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), que tous ces éléments convergent **vers la performance globale des établissements**.

Performance globale des établissements !!!???

Pour FO, la QVT doit être connectée à la réalité du travail. FO défend au quotidien les conditions de travail des salariés, au plus près de leurs lieux de travail. Tant sur l'organisation du travail, sur les horaires et sur les risques engendrés. Notre organisation syndicale met tout en œuvre pour améliorer leurs intérêts dans toutes les instances paritaires (CSE, CSSCT).

Nous avons tenu à rappeler tous les paramètres négatifs ayant dégradé la qualité de vie au travail ces dernières années :

- Le manque de financement à la hauteur des besoins ;
- La déqualification ;
- Les restructurations, réorganisations ;
- Les suppressions de postes qui entraînent de fortes surcharges de travail ;
- Les managements toxiques liés aux manques de moyens financiers ;
- Les glissements de tâches ;
- Les remises en cause des droits collectifs, entre autres les congés supplémentaires, et les nombres de journées de travail sur l'année ;

- L'appauvrissement des salariés au regard des niveaux de salaires ;
- La remise en cause de la médecine du travail.

Pour FO, représenter les salariés est le rôle des organisations syndicales. C'est pourquoi, cet accord doit prévoir l'amélioration des droits syndicaux pour renforcer la place des organisations syndicales et ainsi, éviter de laisser les salariés encore plus isolés. Conséquences des différentes lois qui ont réduit les droits des représentants du personnel.

- ✓ La délégation FO a tenu ainsi, d'emblée, à rappeler qu'elle ne saurait signer un accord qui ne prendrait pas en compte la réalité du travail, donc la dégradation causée par l'austérité budgétaire, les contre-réformes successives qui ont remis en cause le droit du travail et conséquence du COVID-19 la loi d'urgence sanitaire.
- ✓ De plus, la délégation FO a rappelé que l'amélioration des conditions de vie au travail passait aussi par une revalorisation des salaires. C'est le combat central que nous menons aujourd'hui pour les 183 € pour tous.

SUSPENSION DE SCEANCE DEMANDEE PAR AXESS...

La délégation patronale ayant oublié de couper les micros (nous étions en visioconférence), nous avons pu entendre le début de leurs débats.

« L'accord relatif à la QVT ne doit pas intégrer des revendications syndicales ou des problématiques financières »...

« Il ne peut être question de traiter de la question salariale »...

Alors que pour FO c'est justement le cœur de la QVT, les employeurs sont revenus avec « la contribution à la performance globale » en précisant que la QVT n'enfermait pas la performance dans une vision gestionnaire, mais qu'elle s'inscrivait dans une démarche positive de fonctionnement durable et efficient des établissements, corrélée à des objectifs d'ordre social et humain.

CONTRAT DE TRAVAIL

AXESS propose de négocier sur les thématiques suivantes :

- Conclusion du contrat de travail ;
- La période d'essai ;
- Le contrat de travail intermittent ;
- Le contrat d'engagement de service civique ;
- Les formes du CDD (praticiens, CDDOD, CDD...) ;
- Le contrat de chantier et d'opération ;
- Le contrat de travail temporaire.

FO rappelle son attachement à la mobilité interbranches et aux CCN de chaque branche. Elle renvoie les thèmes évoqués par la délégation patronale à chaque CCN et rappelle que les OS ont déjà refusé unanimement de négocier sur le contrat de chantier, et, pourtant, ce sujet est remis à l'ordre du jour systématiquement.

AGENDA SOCIAL

La CFDT souhaite y voir deux thématiques : le dialogue social et la durée du travail.

FO ne souhaite pas voir apparaître la thématique des nouveaux métiers, ni des classifications, ni les contrats de travail. FO est d'accord pour voir apparaître le sujet du droit syndical.

NOUVELLE SUSPENSION DE SCEANCE DEMANDEE PAR AXESS...

AXESS demande le maintien à l'agenda social des thématiques qu'elle a proposé et accepte d'y ajouter la durée du travail et le dialogue social.

ANALYSE DE LA MISSION LAFORCADE ET REPERCUSSIONS

FO apprend qu'il y a eu des discussions avec la DGT et souhaite en savoir davantage.

La CFDT rappelle que s'agissant de la mission Laforcade, les Fédérations employeurs ont été invitées sur le champ de leur CCN respective et non en tant qu'AXESS. Elle souhaite en comprendre la raison.

La délégation patronale confirme que les Fédérations et la Croix-Rouge française ont été invitées au titre de leur CCN ou de leurs accords d'entreprise. Cette mission est une forme de suite du Ségur sur le périmètre spécifique du handicap, ce qui explique qu'AXESS n'ait pas été invitée. La Direction Générale du Travail (DGT) n'était pas présente à ces réunions. Les organisations employeurs présentes ont principalement demandé l'obtention des financements permettant la mise en œuvre des mesures prévues.

La CFDT réitère sa question liée au fait que l'un des éléments de la mission Laforcade est le **rapprochement des conventions collectives du Secteur.**

AXESS répond qu'il s'agit en effet de l'un des éléments évoqués dans la lettre de mission, toutefois, ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

COURRIER CFE-CGC

Déclaration Force Ouvrière :

« FO a été destinataire de la demande de la CFE-CGC de pouvoir participer aux réunions de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

La position commune et la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail qui s'en est suivi a créé la situation qui aboutit à ce que des confédérations syndicales, pourtant représentatives au niveau national, ne puissent plus négocier dans l'ensemble des Branches.

Nous ne sommes pas signataires de la position commune. Nous n'avons pas voulu cette loi.

Nous nous sommes toujours opposés à sa mise en œuvre dans les Branches. Cela nous a amené, à chaque fois, à nous opposer aux accords qui prévoyaient la représentativité dans les commissions paritaires.

Nous avons dénoncé cet arrangement entre appareils visant à renouveler le paysage syndical.

Malgré tout, nous ne pouvons accepter la demande de la CFE-CGC de participer, sans être représentative, à la négociation de la CPPNI de la Confédération qui participe de la même logique. Nous ne pouvons valider la création d'un arrangement qui va créer un précédent, aboutissant à ce qu'une organisation non représentative puisse être présente à nos négociations paritaires ».

La CFDT, FO et la CGT refusent la présence de la CFE-CGC au titre d'observateur aux réunions de la CPPNI.

TENUE DE L'OBSERVATOIRE DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE

FO fait part de ses revendications concernant les DR CPNE-FP et demande que les suppléants puissent assister aux réunions avec une prise en charge de leur temps de travail.

Pour la délégation FO : David LEGRAND, Murat BERBEROGLU, Elisabeth CERDAN